

# Invitation

## Artisans et Conjointes

### Décès du conjoint artisan : anticiper pour mieux se protéger

« Soirée info » le jeudi 22 juin 2017  
(de 18h00 à 20h00) dans les locaux de la CAPEB 71

#### Au programme :

- ▶ Lorsque l'artisan décède brutalement, alors que rien n'a permis de se préparer à une telle éventualité, la famille mais aussi l'entreprise sont confrontées à une situation d'urgence :
- Les conséquences du décès : incidence sur l'entreprise selon sa forme (Entreprise individuelle, EURL, SARL..), nomination d'un administrateur provisoire, incidence sur la famille : comment se passe la succession ?
- Comment peut réagir le conjoint survivant face à la situation ? que faire pour maintenir l'activité de l'entreprise, réfléchir au devenir de l'entreprise, ne pas rester seul face à cette situation ?
- Se préparer en amont à cette situation : l'entreprise individuelle est plus fragile : pourquoi ne pas la transformer en société, qu'est-ce que l'assurance « homme clé » ? l'influence du régime matrimonial sur la succession, protéger la famille selon sa composition, les mandats de protection : le mandat à effet posthume... ?

**Intervention : Maître François-Stanislas THOMAS, Notaire à Chalon sur Saône**

**Pas d'hésitation, je M'INSCRIS !**

**C'est UTILE et IMPORTANT**

**Valérie PREBIN, Présidente de la Commission Des Femmes d'Artisans**

✂

---

#### **BULLETIN - RÉPONSE – Réunion d'information CDFA du 22/06/2017** (à retourner avant le Mardi 20 juin 2017)

> Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin par courrier,  
par mail : [capeb71@capeb71.fr](mailto:capeb71@capeb71.fr) ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme .....

- Participera à la « Réunion d'information CDFA »  
à CHALON le 22 juin 2017 de 18h00 à 20h00  
- Nb de personnes : .....
- Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise  
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)